

Fiche de Données de Sécurité

BA 45



Fiche du 21/9/2012, revision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: BA 45
Code commercial: 50.051

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi:
Décapant pour sols.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. 0039 02 3285220
fax 0039 02 33501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoisons tel. 0140054848
KITER S.R.L. - tel. 0039 02 3285220 (heures de bureau).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque.

2.2 Éléments d'étiquetage



Xi

Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

S Phrases:

S24 Éviter le contact avec la peau.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 Porter des gants appropriés.

2.3 Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

Autres risques :

Fiche de Données de Sécurité

BA 45

Aucun autre risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.


3.2 Mélanges


Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative :

15-30 % 2-butoxyéthanol

REACH No.: 01-2119475108-36, 603-014-00-0, CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0

Xn, Xi; R20/21/22-36/38

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

1-5 % Alcool gras éthoxilate

CAS: 68439-46-3

Xn, Xi; R22-41


 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

<2 % hydroxyde de potassium

019-002-00-8, CAS: 1310-58-3, EC: 215-181-3

Xn, C; R22-35

 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Composants (Reg. (CE) 648/2004) :

Moins de 5 %: agents de surface non ioniques, edta sel de tetrasodium.

Parfums, linalool.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit même en cas de doute. Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Fiche de Données de Sécurité

BA 45

En cas d'inhalation :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le coulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de Données de Sécurité

BA 45

Aucune utilisation particulière.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2

TLV-TWA: 20 ppm- 98 mg/m³

TLV-STEL: 50 ppm- 246 mg/m³

hydroxyde de potassium - CAS: 1310-58-3

TLV-TWA: 2 mg/mc

TLV-STEL: C 0,87 ppm - C 2 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide transparente sans couleur
Odeur:	Parfumé
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	>12
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	N.D.
Densité de vapeur:	N.D.
Point d'éclair:	Non inflammable
Taux d'évaporation :	N.D.
Pression de vapeur:	N.D.
Densité relative:	0.99 kg/l
Hydrosolubilité:	Totale
Liposolubilité:	Non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.D.
Température d'auto-inflammabilité:	N.D.
Température de décomposition:	N.D.
Viscosité:	N.D.
Propriétés explosives:	N.D.
Propriétés comburantes:	N.D.

9.2 Autres informations

Miscibilité:	N.D.
Liposolubilité:	N.D.
Conductibilité:	N.D.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.

Fiche de Données de Sécurité

BA 45

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité
Stable en conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique
Stable en conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucun.
- 10.4 Conditions à éviter :
Stable dans des conditions normales.
- 10.5 Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :
Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - 2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2
 - LD50(oral,rats): 1500 mg/Kg
 - LD50(peau,lapins): 400 mg/Kg
 - LC50(inalat.,rats): 468 ppm/4 ore
 - hydroxyde de potassium - CAS: 1310-58-3
 - LD50 (po,rat): 365 mg/mc
 - Provoque des grave brulures aux yeux, à la peau, à les muqueuses.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité
 - Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
 - 2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2
 - Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 1550
 - Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 911
 - Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1474
 - Alcool gras éthoxylate - CAS: 68439-46-3
 - Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 11
 - Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 12
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
- 12.3 Potentiel de bio-accumulation
N.A.
- 12.4 Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.
- 12.6 Autres effets néfastes
Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU :
N.A.

Fiche de Données de Sécurité

BA 45

- 14.2 Nom de l'expédition des Nations unies:
N.A.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport :
N.A.
- 14.4 Groupe d'emballage :
N.A.
- 14.5 Dangers pour l'environnement
N.A.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses).
Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail).
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE.
Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP),
Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexel).
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
NO

16. AUTRES INFORMATIONS

- Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente. Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Fiche de Données de Sécurité

BA 45

Fiche des composants (Reg. (CE) n. 648/2004)

[Pour informations: http://europa.eu.int/comm/enterprise/cosmetics/html/cosm_inci_list.htm]

INGREDIENTI
Aqua
Butoxyethanol
Potassium hydroxide
C9-C11 pareth-6
Tetrasodium edta
Parfum
Linalool

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Istituto Superiore di Sanità (Italie) - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie.
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.